



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 13 | 20 |

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 20 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 27/06/2024

Et

Publication ou notification du :

27/06/2024

L'an 2024, le 25 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 14/06/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BREGERE-MAILLET Jean à Mme GREMY Dominique, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude à Mme CERCEAU Christelle, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BOUILLETTE Lionel, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, Mme HAMEL Catherine à Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal à Mme MOURICHON Véronique, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

Absent(s) : M. BALOUZAT Alain, M. CAPOIS Guillaume, M. KECK Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUILLETTE Lionel

C2024_26 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 5 juin 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
VU le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le mercredi 5 juin 2024, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Nathalie DUWEZ.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité le Procès-Verbal du mercredi 5 juin 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Lionel BOUILLETTE

A Bourron-Marlotte, le 26/06/2024

Le Maire,
Vitor VALENTE

